

**AFFICHAGE DES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 avril 2014 et du 26 juin 2018**

*Application des dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales*
=====

N° 2020-34 :

Avenant N° 2 au marché N° 2018-025 signé le 15 avril 2019 entre la Ville et l'Entreprise GUISERANDO/Rhône Jardin Services – 26 rue Jules Verne – BP 617 – 69804 SAINT PRIEST.

Objet : Réhabilitation bâtiments élémentaire et mixte du groupe scolaire Montessuy

Lot 1 : Travaux de terrassements, VRD et espaces verts

La modification suivante est apportée :

A la suite de l'étude des différentes pièces du dossier par la nouvelle équipe de maîtrise d'oeuvre, celle-ci a relevé de nombreux dysfonctionnements qui ont nécessité d'apporter d'importantes modifications au projet initial, entraînant la réécriture des pièces afin d'éviter tout risque lors de l'exécution du marché. L'entreprise GUISERANDO a fourni un nouveau bordereau des prix unitaires faisant état des plus et moins-values découlant des modifications liées à l'établissement d'un nouveau CCTP et un nouveau devis quantitatif estimatif.

Le montant du marché est porté de 210 698,87 € HT à 268 391,72 € HT.

Caluire et Cuire, le 22 avril 2020

Philippe COCHET
Maire

